

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2025

PORTANT TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS ET RELATIF À L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 1526)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS86

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À la première phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« justifiera »

le mot :

« remplira ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :

« des »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.